

M. DANIEL : Depuis la Confédération. C'est environ la moitié de ce qui a été dé pensé à Halifax.

M. CROSBY : Nous ne sommes pas ja loux de Saint-Jean, mais je constate que vous allez y construire des usines pour la réparation des wagons. Vous proposez-vous de faire les réparations à Saint-Jean, et non pas à Moncton? C'est exactement ce que j'ai demandé pour Halifax.

L'hon. M. GRAHAM : Bien que nous don nions à cette usine le nom d'usine à répara tions, c'est simplement une construction brute pour faire des réparations légères qui ne peuvent pas être faites dehors

M. CROSBY : C'est-à-dire que l'on trouve possible de mettre Saint-Jean à l'abri de la pluie; c'est très bien.

Sainte-Rosalie, améliorations, \$8,500.

M. BARKER : Ce crédit va-t-il vous met tre à même de terminer les travaux?

L'hon. M. GRAHAM : Oui.

Sydney-Mines, déviation, \$100,000.

L'hon. M. GRAHAM : C'est le crédit au quel faisait hier allusion l'honorable repré sentant de Sydney (M. Maddin). Il se fi gurait évidemment que nous n'avions pas pourvu à cette dépense. C'est une dévia tion sur une distance d'à peu près huit milles et trois quarts; on se propose de faire circuler les trains sur l'autre bord de la rivière Georges pour atteindre Sydney-Mines. Nous allons éviter ainsi une des rampes les plus raides que présente la li gne, et aussi la nécessité d'un embranche ment. La dépense, l'année dernière, a été de \$2,500, mais nous nous proposons cette année de faire davantage et nous deman dons un crédit de \$100,000.

Installation et améliorations nouvelles le long de la ligne, \$38,700.

L'hon. M. GRAHAM : Nous voulons ins taller une rotonde à Blackville, une gare à Petit-Métis, des cours à bestiaux à Sainte-Flavie, une gare au Cap Saint-Ignace, des paraneiges à plusieurs endroits, une bas cule de voie, \$2,500.

M. BEUPARLANT : Bien qu'il soit un peu tard, je me permettrai de faire, avec l'indulgence du comité, certaines observa tions qui paraissent avoir leur raison d'être en ce moment. Suivant une déclaration faite par le ministre récemment, il s'est occupé de trouver un correctif à la prati que actuelle dans les actions en dommages intentées contre le chemin de fer interco lonial dans l'intérêt de personnes établies le long de la ligne, dommages causés par le feu, tuerie de bestiaux, etc. Je sais bien qu'il ne m'est pas permis de proposer un amendement à l'heure qu'il est, et je me bornerai à faire une proposition dont l'ef fet serait d'éviter des frais inutiles dans le recouvrement de ces indemnités très préju-

diciables dans les réclamations pour de petites sommes. Je propose la modifica tion de la loi des Chemins de fer du Gou vernement par l'addition à la suite de l'ar ticle 60a, du texte suivant :

La cause pourra être inscrite pour audition et jugement devant la cour de district ou de comté ou les dommages ont eu lieu et ayant juridiction jusqu'à concurrence du montant réclamé.

Ce projet d'amendement a pour fin d'é viter au plaignant l'obligation de payer des frais plus élevés que l'indemnité accordée par la cour d'échiquier. A l'heure qu'il est, quiconque a une réclamation de la na ture de celle que j'ai dite, doit se rendre à Ottawa en personne, ou s'y faire représen ter par un avocat ou par un agent dont les honoraires dans la plupart des cas seront plus élevés que le chiffre des dommages adjugés par la cour d'échiquier. Ainsi donc, dans l'état actuel des choses le de mandeur, même lorsqu'il a gain de cause, se voit dans l'obligation de déboursier plus que le montant des dommages que la cour lui alloue, et comme les réclamations de cette nature sont très nombreuses tout le long de la ligne, il me semble que le Gou vernement devrait modifier la procédure ac tuelle. J'espère donc que l'honorable mi nistre verra ma proposition d'un œil fa vorable.

L'hon. M. GRAHAM : Je suis très heu reux que l'honorable député ait fait cette proposition. La difficulté signalée par lui, en est une à laquelle je m'efforce de trou ver une solution satisfaisante. Le remède qu'il propose est un peu de la nature de celui que j'ai à l'esprit, et il reste simple ment à s'assurer si une telle proposition peut être utilement mise en pratique, car la difficulté est un peu plus grande qu'elle ne peut paraître à première vue.

Le seul crédit qui reste à délibérer, est celui que nous avons discuté hier au sujet de Chatham. L'honorable représentant d'York (M. Crocket), m'a interrogé au su jet du droit de passage. Nous n'avons en core exproprié personne le long de la li gne. Notre agent a fait certaines estima tions que des évaluateurs du dehors sont à examiner; si nous ne pouvons obtenir une offre à des conditions raisonnables, nous aurons recours à l'expropriation.

M. CROCKET : A-t-il été exécuté deux séries d'études topographiques à travers la ville de Chatham?

L'hon. M. GRAHAM : Oui.

M. CROCKET : Les deux séries d'études ont-elles été exécutées par le même ingé nieur?

L'hon. M. GRAHAM : Elles ont toutes deux été exécutées sous la direction de l'in génieur de l'Intercolonial.